LES ANARCHISTES

Paris, 9 mai. — Les arrestations chez les anarchistes continuent. M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a été chargé par le ministre de la guerre de pratiquer de nombreuses perquisitions au domicile des principaux agitateurs anarchistes dans les derniers jours d'avril et relâchés depuis, et chez des personnalités de marque du parti anarchiste, telles que M. Elysée Reclus.

Les principales perquisitions ont eu lieu chez les anarchistes Malato, Cabot, Cuisse.

Les documents trouvés chez eux ne sont pas d'une grande importance pour motiver de nouvelles arrestations.

Mais M. Clément a reçu mission de pratiquer de nouvelles investigations et il se pourrait que de nouvelles arrestations fussent opérées d'ici peu.

UN MONSTRE

Vodable devant la Cour d'Assises

Paris, 9 mai. — C'est un véritable monstre qui paraît aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine.

On se rappelle peut-être le crime odieux de Jean Vodable, qui vivait depuis quelques années avec une balayeuse de la ville de Paris et qui vola et étrangla la fille de cette dernière. La malheureuse mère découvrit sa fille sous son lit.

Vodable est un homme de 38 ans, de taille moyenne, à la figure carrée, au teint pâle, aux pommettes saillantes. Il porte une forte moustache châtain-foncé; ses cheveux, presque bruns et plats, descendent incultes le long des oreilles et sur son front étroit et bas. Sesyeux sont profondément enfoncé sous l'arcade sourcilière.

Au total, l'aspect n'a rien de particulièrement répoussant. Vodable a l'air d'un ouvrier inoffensif, endimanché.

Il regarde à droite et à gauche, comme s'il n'avait qu'une conscience imparfaite de sa situation.

Vodable ne montre aucune émotion et voici comment il répond à l'interrogatoire du président :

D. Vodable, vous avez été condamné à trois mois de prison ?

R. Ce n'est pas moi ! C'est quelqu'un qui a pris mon nom.

D. Vous ne niierez pas du moin la condamnation à un an de prison qui vous a été infligée, pour coups et blessures, par la cour d'assises de la Seine en 1881. Vous avez tiré trois coups de revolver sur une fille qui était votre maîtresse et vous l'avez blessée.

R. Ca c'est vrai. Elle m'avait excité !

D. Ce n'était pas la première fois que vous vous livriez à un acte de violence. Vous aviez porté un coup de couteau à une autre femme ?

R. Oh ! elle c'est plaqué elle-même.

D. Vous avez connu la fille Maillâtre à votre service de prison, et vous avez vécu avec elle : mais elle se plaignait de vous. Vous ne voulez pas travailler. Vous buviez au cabaret l'argent qu'elle gagnait.

R. Vodable (violemment). — C'est moi qui trimais, et c'est elle qui dépensait mon argent ! Elle aimait de vin plus que moi, et je suis bien ce que j'ai été obligé de payer plus d'une fois chez le marchand de vin. Moi, souvent je rentrais de mon travail le ventre vide. Un camarade m'offrait un verre de vin ou d'absinthe et ça suffisait pour me saoûler. Je rentrais comme ça (il fait le geste d'un homme qui titube), et alors on disait : Ce Vodable, quel salaud !

D. En somme, vous vous représentez comme un ouvrier modèle ! Mais vos voisins ne sont pas de votre avis. — Madame Maillâtre a...

Vodable, frappant sur la barre. — C'est elle qui donnait de mauvais renseignements sur moi compte ! Elle que j'ai trouvée un jour en train de se faire content fleurette par un nommé Roux, et qui reveuait, malgré moi, chez elle, le père de la petite. C'est même pour ça que je l'ai quitté. J'ai été une grosse bête de supporter ça si longtemps.

D. N'attaquez donc pas cette malheureuse femme dont vous avez tué l'enfant.

Vodable. — C'est bien de sa faute ! (Murmures.) — Ah ! ma foi, oui ! (Nouveaux murmures.)

D. Elle a dû finir par vous renvoyer en novembre.

R. Allons donc, tous les jours je la voyais, tous les jours elle me causait.

D. Après votre renvoi, vous avez dit à une amie de votre famille : Je ne la tuerai pas ; je me vengerai sur ce qu'elle a de plus cher !

R. C'est faux.

D. Le 30 novembre, vers sept heures du matin, vous êtes entré chez Pauline Maillâtre. L'enfant était seule, elle étudiait ses leçons. Qu'avez-vous fait ?

Vodable. — Voilà ! Je l'ai trouvé en train d'arranger ses livres pour s'en aller. Je lui ai demandé des explications sur les personnes qui venaient chez sa mère. Elle m'a dit qu'elle ne me dirait rien que ce n'était pas son affaire. Je lui ai dit : si tu ne veux pas être la vérité, je te tordrai le cou ! Je l'ai frappée... et voilà tout ! » (Explosion d'indignation.)

Vodable (continuant). — C'est la vérité !

M. le président. — Vous lui avez tordu le cou avec une ficelle.

Vodable. — Et puis je l'ai poussée sur le lit. Comme elle remuait encore, j'ai pris un bâton et je l'ai poussée au fond de la ruelle !

D. Et c'est tout.

R. C'est tout.

D. Elle n'a pas crié ?

R. Non.

D. On a entendu un cri strident.

R. Elle n'a rien dit.

M. le président. Et ce n'est pas tout! Vous avez violé la malheureuse enfant !

R. Jamais de la vie ! On parle de blessures. Elles ne signifiaient pas grand chose (Rumeurs). Elle a bien pu se faire elle-même.

On c'est le bâton !

Et Vodable, quelques instants après l'interrogatoire terminé, s'assied sans être autrement ému.

La femme Maillâtre vient ensuite, et dans une déposition très dramatique, avec des larmes dans la voix, elle raconte comment elle a découvert le cadavre de son enfant.

Un genou sur le parquet, elle mime la scène. Puis à bout de forces et suffoquée par les sanglots, elle demande à quitter un lauteuil que lui pousse en hâte l'huissier de service.

Rarement scène plus dramatique s'est passée à l'audience.

A tous les témoins qui suivent et qui déposent contre lui, Vodable oppose invariablement des démentis, sans autrement discuter leurs témoignages.

AU DAHOMEY

Kotonou, 9 mai, 9 heures du matin.

Devant la menace de bombardement du commandant Fournier, le roi de Dahomey a échangé les otages.

Nos compatriotes qui étaient en sa possession sont rendus à la liberté.

Faits Divers Télégraphiques

ASSASSINAT D'UNE FILLE GALANTE

— Paris, 9 mai. — Une fille galante, nommée Marie Cagnet, a été trouvée assassinée à son domicile, rue de Provence. Un coup de rasoir aurait été la cause de la mort. Il a été constaté que la victime avait reçu trois coups de rasoir à la tempe droite et à la joue gauche. Rien dans l'appartement dépouillé que rien n'ait été en ordre. Le matelas a disparu, et son assassin le l'a emporté pour avoir été le mobile du crime. Le concierge déclare que Marie Cagnet est sortie vers seize heures et qu'il a entendu du bruit au fond de la ruelle !

UNE ENFANT MORE ET VIVE — Paris, 9 mai. — Ce matin, vers onze heures, de la rue Michel, une petite fille de 10 ans a été tuée et vivante à la tête et elle est opérée.

UN ASSASSINAT. — Saint-Etienne, 9 mai. — Un assassinat vient d'être commis à Saint-Etienne. Le nommé Jean Jean, âgé de 70 ans, vivant très riche et vivant seul, a été assommé dans son domicile, puis étranglé. Le vol était le mobile du crime. Perche, qui était très médiant, nouvait quelquefois cependant certaines femmes.

On suppose que l'une d'elles, complice du crime, se trouvait chez lui et a ouvert la porte de la rue aux assassins. Perche était en chemise et chaussé de sabots quand il a été frappé.

Nouvelles Etrangères

Démission de la Municipalité de Rome

Sur le refus formel du gouvernement de venir en aide à la situation financière de la ville de Rome, la municipalité et le conseil municipal ont remis leur démission, ce qui nécessite la nomination d'un commissaire du gouvernement pour administrer la ville.

C'est un gros embarras pour M. Crispi.

LES Officiers étrangers aux Manœuvres

Quelque les manœuvres qui auront lieu dans le Nord soient de beaucoup plus importantes que les précédentes, le gouvernement, après de longues délibérations, a décidé de ne pas y inviter d'officiers.

Les officiers des nations voisines seront autorisés seulement à assister aux opérations du 11e corps d'armée dont le chef-lieu est Valenciennes, auquel ce corps se fera pas usage de la nouvelle poudre sans fumée.

Chronique du Sport

VILLE DE ROUBAIX

Grand Concours hippique international, organisé par le Club Hippique dans sa piste du Parc de Barbieux, 5.000 francs de prix :

Journée du dimanche 10 mai 1890

A une heure, concours d'équipages et chevaux de trait pour chevaux ayant servi au commerce à l'industrie, à l'agriculture, sans condition d'âge ni de provenance.

Entrée gratuite. — Première catégorie. — Attelages à trois chevaux et plus, 4 prix (médailles, plaques, flots de rubans et 30 fr. à l'écurie).

Deuxième catégorie. — Attelages à deux chevaux, 4 prix (médailles, plaques, flots de rubans et 15 fr. à l'écurie).

Troisième catégorie. — Attelages à un cheval, 4 prix (médailles, plaques, flots de rubans et 10 fr. à l'écurie).

A deux heures et demie, concours dépaipages et chevaux de maître, sans condition d'âge ni de provenance.

Quatrième catégorie. — Chevaux attelés seuls (entrée : 10 fr. par équipage).

1er prix, un objet d'art et 15 fr. à l'écurie; 2e, une médaille vermeil et 10 fr. à l'écurie ; 3e, une médaille argent 10 fr. à l'écurie; 4e, une médaille argent et 10 fr. à l'écurie; 5e, une médaille argent et 5 fr. à l'écurie; 6e, une médaille argent et 5 fr. à l'écurie; 7e, 8e, 9e et 10e, flots de ruban.

A trois heures, courses au galop, sauts d'obstacles. — Première épreuve. — Prix d'ouverture pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, les bottes et le chapeau à haute forme. Huit obstacles au 0,80 centimètres. Entrée : 30 francs. La barre sera élevée à 1m10 *pour les chevaux ayant gagné des prix aux concours hippiques depuis le 1er janvier 1889.*

1er prix, un objet d'art; 2e, id.; 3e une médaille vermeil; 4e, une médaille argent; 5e, id.; 6e, 7e et 8e, flots de ruban.

A quatre heures, concours d'équipages et chevaux de maître sans condition d'âge ni de provenance.

Troisième catégorie. — Attelages à deux chevaux en tandem, 4 prix (médailles et 20 fr. par équipage).

1er prix, un objet d'art et 30 fr. à l'écurie; 2e, une médaille vermeil et 15 fr. à l'écurie; 3e, une médaille argent et 10 fr. à l'écurie; 3e, flots de rubans.

A quatre heures et demie, courses au galop, sauts d'obstacles, prix du Club pour chevaux inscrits sur les contrôles des régiments et montés par des officiers de cavalerie en uniforme (entrée gratuite).

1er prix, un objet d'art d'une valeur de 200 fr.; 2e, un objet d'art de 150 fr.; 3e, un objet d'art de 100 fr.; 4e, un objet d'art de 50 fr.; 5e, 6e, 7e et 8e, flots de rubans.

A cinq heures, courses au galop, sauts d'obstacles. *Deuxième épreuve.* — Prix des dames pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau à haute forme, 10 obstacles. Entrée : 20 francs.

1er prix, un objet d'art ou 400 fr.; 2e, un objet d'art ou 300 fr.; 3e, un objet d'art ou 100 fr.; 4e, 5e et 6e, flots de rubans.

A six heures, prix offert par la Compagnie d'assurance la « Prévoyance », pour tous chevaux sautant une seule fois une barrière de 1 m. de hauteur. En cas de barrage la barrière sera progressivement exhaussée de 5 centimètres. — Prix unique, 200 fr. Entrée : 10 fr.

Journée du lundi 19 mai 1890

A deux heures, concours de chevaux de selle pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire et le chapeau à haute forme. Entrée : 10 fr.

1er prix, un objet d'art, 3e une médaille de vermeil 3e, une médaille argent; 4e, une médaille argent; 5e, 6e, 7e et 8e, flots de rubans.

A deux heures et demie, courses au galop, sauts d'obstacles. *Prix de la coupe pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge* ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau à haute forme, 10 obstacles. Entrée : 20 fr.

1er prix, un objet d'art ou 400 fr.; 2e, un objet d'art ou 300 fr.; 3e, un objet d'art ou 100 fr.; 4e, 5e et 6e, flots de rubans.

A trois heures et demie, concours d'équipages et chevaux de maître sans condition d'âge ni de provenance. Deuxième catégorie. — Attelages à deux chevaux en paire. Entrée : 20 fr. par équipage.

1er prix, un objet d'art et 20 fr. à l'écurie ; 2e, une médaille vermeil et 15 fr. à l'écurie ; 3e, une médaille argent et 10 fr. à l'écurie ; 4e, 5e, 6e, flots de rubans.

Première catégorie. — Attelage à quatre chevaux. Entrée : 30 fr. par équipage.

1er prix, un objet d'art et 30 fr. à l'écurie, 2e, une médaille vermeil et 15 fr. à l'écurie, 3e, flots de rubans et 10 fr. à l'écurie.

A quatre heures et demie, courses au galop, sauts d'obstacles. Prix de la commission pour chevaux inscrits sur les contrôles des régiments et montés par des officiers de cavalerie en uniforme (entrée gratuite).

1er prix, un objet d'art d'une valeur de 200 fr., un objet d'art d'une valeur de 150 fr.; 3e, un objet d'art d'une valeur de 100 fr.; 4e, un objet d'art d'une valeur de 50 fr.; 5e, 6e, 7e et 8e, flots de rubans.

A cinq heures, prix des Vesuves pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau à haute forme, 12 obstacles de chasse environ. Entrée : 20 fr.

1er prix, 600 fr.; 2e, 400 fr.; 3e, 300 fr.; 4e, 5e et 6e, flots de rubans.

A six heures, Longchamps de tous les attelages et de tous les chevaux de selle.

Le Président, Gustave Watine fils, le secrétaire, Ed. Ribancourt fils, commissaires, Georges Cattaui, Edmond Ternyck, Georges Desurmont.

La musique municipale de Croix se fera entendre pendant le concours.

Grande exposition de voitures et de harnachements.

Les engagements accompagnés du montant des entrées avec les renseignements détaillés sur les noms des chevaux engagés, leur robe, leur sexe, etc., etc., doivent être remis au secrétariat du Club, M. Ed. Ribancourt, 37, rue du Grand-Chemin, avant le mercredi 14 mai, à six heures du soir. Passé ce délai, les engagements ne seront plus valables.

Les Courses de Béthune

Les courses organisées par la Société hippique de Béthune auront lieu cette année, le dimanche 11 juillet, à 2 heures de l'après-midi, sur l'Hippodrome de Labuissière.

Nous en publierons le programme dans un prochain numéro.

Concours hippique de St-Omer

A cause du départ des troupes de cavalerie pour les grèves, le grand concours hippique qui devait avoir lieu à St-Omer le dimanche 11 mai, est remis à une date qu'on ne peut encore indiquer.

Courses à Saint-Ouen

Paris, 9 mai. — Résultats :

Prix du Berry : 1. Clyde ; 2. Trève ; 3. Cayenne.

Prix de la Sologne : 1. Swertlips ; 2. Phocéen ; 3. Hier matin.

Prix du Morvan : 1. Moularde ; 2. Grenelle.

Prix du Bourbonnais : 1. Cymbale ; 2. Tessaucourt ; 3. Jurançon.

LETTRE DE M. DEPASSE

à ses électeurs

M. Hector Depasse adresse aux électeurs du quartier St-Germain-des-Prés la lettre suivante :

Paris, 7 mai 1890.

Mes chers concitoyens,

J'ai eu pendant neuf ans l'honneur de vous représenter au conseil municipal et au conseil général.

Si la dernière élection m'a été contraire, je puis cependant me rendre ce témoignage que j'ai conservé jusqu'au bout la confiance des électeurs républicains du quartier Saint-Germain-des-Prés.

Ils m'ont donné au premier tour de scrutin plus de voix que j'en avais eu en 1887 ; je leur en exprime *ma profonde gratitude.*

Votre ancien conseiller municipal a échoué au second tour contre un candidat patronné par le comité boulangiste en même temps que par « l'Union libérale » ; il a eu du moins la satisfaction de constater que la réaction monarchique ne pouvait plus combattre dans ce quartier sous son propre drapeau, comme elle l'avait toujours fait jusqu'alors.

Je vous disais dans nos réunions publiques, la semaine dernière, qu'un vote de coalition pouvait bien m'éloigner du conseil municipal, mais qu'il y aurait des chances que ce vote, qui j'ai fait, ne pouvait faire : ce serait de me séparer de vous et de la lutte toujours active pour le progrès républicain.

Je vous renouvelle mes déclarations.

Je continuerai d'aider de tout mon pouvoir à la réalisation des projets que nous avons préparés ensemble, à la suppression de la tour de Babel, à l'exécution des travaux nécessaires dont le principe a été posé par le précédent conseil municipal.

Comme par le passé, je me dévouerai de toutes les forces de mon intelligence et de mon cœur aux grands intérêts de Paris et de la République.

Veuillez agréer, mes chers concitoyens, l'assurance de mon inaltérable dévouement.

HECTOR DEPASSE.

CHRONIQUE REGIONALE

MM. Ferroul et Baudin. — MM. Ferroul et Baudin, députés socialistes de Narbonne et de Bourges qui ont fait hier une conférence à Armentières, sont partis aujourd'hui de Lille par l'express de 7 h. 15 du matin, se dirigeant sur Paris.

Au Lycée de Lille. — Les élèves des deux de plein air du collège d'Arras se rendent à la fête de Lille, le 25 mai, pour prendre part à un concours du plus grand intérêt.

Ce concours est organisé par les élèves du lycée de Lille, et il réunira les plus habiles sociétés d'éducation physique fondées dans les établissements d'instruction secondaire de notre région.

Chemin de fer du Nord. — *La halte de Fontaine-Bouillon.* — Le Comité du Chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public que la halte de Fontaine-Bouillon, située entre les gares Frédéric et de Saint-Amand, sera dorénavant ouverte du 15 octobre au 15 mai, au service des voyageurs avec bagages et sans chiens, et du 15 mai au 15 octobre, au service des voyageurs, bagages et chiens.

Abattoir. — Il a été vendu du 1er au 8 mai 1890 :

70 bœufs	pour 29,113	kilogrammes
60 vaches	— 15,600	—
19 taureaux	— 5,700	—
131 moutons	— 3,375	—
98 veaux	— 6,820	—
141 porcs	— 19,605	—
14 chevaux	— 3,416	—

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées au état malade du système nerveux prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Sirop Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit cet équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue *elles* demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60; Fanyau; Donte et Cie; Cosane; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau, Vanneufville. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berriez. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

LETTRES MORTUAIRES
ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à **Roubaix** *et* **Tourcoing**, *dans les bureaux de* l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

TOURCOING

Un affreux malheur

Une petite fille de quatre ans noyée dans une citerne

Un bien triste accident s'est produit hier dans la matinée, au Blanc-Seau.

Rue Dérangée, habitent, les époux Desurmont dont le mari est contre-maître dans un établissement industriel. La plus jeune enfant, Valentine, avait coutume d'attendre chaque jour son père lorsqu'il revenait de son travail, et courait au devant de lui pour lui sauter au cou.

Vers onze heures et demie du matin, la mère s'aperçut de la disparition de sa fillette ; elle fit quelques recherches dans le voisinage sans succès. Personne n'avait vu l'enfant.

Quand le père revint, il fut informé de la singulière disparition de sa petite fille.

Croyant que l'enfant s'était trop éloignée de la maison et s'était égarée, il courut au commissariat de police de Roubaix et en fit la déclaration.

Pendant ce temps la pauvre mère comme guidée par un sinistre pressentiment alla dans la cour de son habitation où se trouve une citerne dont l'orifice n'est recouvert que par une planche. Elle soulève cette dernière qui n'était nullement dérangée, et quelle ne fut pas son épouvante en apercevant à la surface de l'eau la tête de son enfant.

La pauvre petite fut retirée aussitôt mais la mort remontait déjà à un certain temps.

Nous renonçons à décrire le désespoir des malheureux parents en présence d'un pareil malheur. La pauvre mère surtout est dans un état qui inspire de vives inquiétudes.

M. le commissaire de police du premier arrondissement s'est rendu au Blanc-Seau pour procéder aux constatations. La citerne dans laquelle s'est noyée la petite Valentine Desurmont, est profonde de 1 m. 70, et contenait 1 m. 30 d'eau. L'orifice est de 40 centimètres sur 30.

Plaintes. — Mme Grimonprez, femme Benoit, ménagère à la Blanche-Porte, se plaint d'avoir été l'objet de violences de la part d'une de ses voisines, cabaretière, Mme Brucelet, ménagère, se plaint d'avoir été injuriée par un barbier de la rue de la Latte.

Chambre syndicales des trieurs de laine. La chambre syndicale des ouvriers trieurs de laine invite ses membres adhérents à assister à une réunion générale qui aura lieu dimanche 11 courant au local, estaminet Favière, rue Neuve-de-Roubaix.

Ordre du jour : rédaction des comptes, réception de nouveaux adhérents.

WATTRELOS

Le crime du hameau du Crétinier. — Le couteau du meurtrier Vandekère a été trouvé hier matin dans la prairie Bernard Moïse, au Crétinier. La pointe ensanglantée paraît fraîchement cassée.

Ce couteau va être envoyé au greffe comme pièce à conviction.

LILLE

Accident place Sébastopol. — Un camion appartenant à la maison Delgutte, stationnait hier vers six heures et demie place Sébastopol.

Quelques enfants jouaient sur cette place.

A un moment donné, quelques-uns d'entre eux excitèrent le cheval du jeune homme qui dormait les plus flatteuses espérances, M. Bruno Jonglet, lauréat de la Faculté de médecine de Lille, interne des hôpitaux de Paris.

M. Jonglet avait été atteint de l'influenza en assistant dernièrement à des manœuvres militaires des régions alpines, et c'est aux suites de la maladie qu'il a succombé à 24 ans.

CAMBRAI

St-Bénin. — Un cabaretier de cette commune avait placé la somme de 180 francs dans le tiroir d'un buffet. Or, ces jours derniers, il s'est aperçu qu'il lui manquait 70 francs.

De graves soupçons pèsent sur une femme de nationalité belge. On espère que bientôt la coupable sera connue.

Le Cateau. — Mercredi dernier, un jeune homme de Saint-Bénin était allé passer la nuit dans un hôtel du Cateau où on rencontre des demoiselles.

L'aimoureux s'est aperçu à son réveil qu'il lui manquait 60 francs. Il a prévenu de suite la compagnie, la nommée Elisa Marival, 37 ans, originaire de Torgnier, a avoué au commissaire de police qu'elle avait avalé les dits francs.

Elle a été écrouée et transférée, hier, à Cambrai.

AVESNES

Avesnes-sur-Helpe. — On nous écrit :

Nous nous empêchons de comprendre l'administration des télégraphes perceivait une somme de 50 centimes *en sus du prix des télégrammes* expédiés pour le paiement de ces dépêches par télégraphe.

Renseignements pris, cette surtaxe injustifiée qui élève d'une façon exagérée le coût d'un envoi d'argent par télégraphe, serait perçue pour le bénéfice de l'avis convoquant le bénéficiaire au bureau le plus rapproché de son domicile.

Or, tout télégramme étant remis gratuitement au destinataire, il semble que l'administration des télégraphes s'est arrogé le droit en faisant payer une somme de 50 centimes pour la remise des mandats télégraphiques aux destinataires.

C'est une faute à supprimer dans l'intérêt du petit commerçant. — A.

Beaufort. — *Les effets de la foudre.* — Dans la soirée du 7 courant, pendant un orage assez violent, la foudre a frappé le sol aux pieds d'un ouvrier qui étaient du fumier dans les champs. Une sorte de boule de feu a rebondi sur la jambe de cet homme et lui décousant son pantalon jusqu'à la cein ture.

Très heureusement pour lui, l'on a reçu que quelques brûlures sans gravité. Ses compagnons qui néanmoins été obligés de le rapporter au village.

HAZEBROUCK

LES INCENDIES DE MÉTEREN

Deux heures à peine après le dernier incendie que nous avons signalé hier, celui de la ferme Charles Hopitre, le feu est éclaté à 4 kilomètres plus loin à la ferme de M. Louis Vandoughe.

Cette fois les dégâts sont plus importants. Outre l'immeuble, 3 chevaux, 15 porcs et plus de 80 hectolitres de blé, mobilier, etc, ont été réduits en cendres. Il y a assurance.

Voilà cinq incendies en moins de cinq jours et dans un rayon de cinq kilomètres. La terreur est grande dans le pays. On se propose de faire une battue car des individus suspects circulent dans les environs.

DUNKERQUE

Chronique maritime. — Le steamer angloais *Elion*, capitaine Campbell, affrété de Bombay à Dunkerque le lundi 12 mai courant, est porteur des marchandises ci-après désignées pour l'Allemagne et dont le nomenclature absolument exacte d'après les connaissances suit : 2,425 balles coton, 16,714 balles graine de lin, 1,400 pochettes graine de lin, 1,400 balles paxoli, 8,688 balles arachides.

— Le steamer anglais *Aibza-Craig* portant de graines diverses et cotons, entré le 8 mai au soir à Dunkerque, venant de Bombay, allégeait le 9 dans la jetée, devant l'écluse du bassin de Freycinet pour pouvoir franchir le sas au moyen des bateaux *Gracieuse* et *Commerce.*

Le steamer « Portena » (Chargeurs-Réunis) a touché le 6 mai à Montévideo, venant de Dunkerque et le Havre, chargeren laines pour Roubaix-Tourcoing.

Le steamer « Calvados » (Compagnie Générale Transatlantique) est parti le 8 mai de Bordeaux, allant en Algérie, chargeren laine et vins etc. pour Dunkerque-Lille, etc.

Le trois-mâts « Aconcagua » est arrivé le 7 mai à Newcastle, venant de Dunkerque, charger pour Valparaiso.

Le trois-mâts anglais « Revar set «Colombo» sont partis le 7 mai de Falmouth pour Dunkerque avec nitrate chargé à Iquique (Mer du Sud).

Rosendael. — *Vols sur le marché.* — Nous avons signalé que la semaine passée une jeune enfant nommée B..., dont les parents qui sont de braves ouvriers, avait été appréhendée par un agent qui l'avait surprise dérobant les porte-monnaie des ménagères sur le marché.

Plusieurs vols de ce genre viennent d'être commis à Rosendael. M. Charbonnier, commissaire de police de cette commune, a pu identifier la même enfant — qui habite Rosendael. — Après avoir habilement mené cette enquête M. le commissaire fit assez heureux pour obtenir des aveux de la précoce gamine qui déclara finalement avoir commis sept larcins de ce genre.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Procès-verbal. — Le Procès-verbal a été dressé contre la nommée Victorine Warault femme Deflest, tuilière, demeurant rue Martyr, inculpée de coups et blessures volontaires, envers le sieur Louis Jouraée.

Arrestation. — Un gendarmerie a arrêté le nommé Alphonse Wijlomes, âgé de 28 ans, marchand de fromages, sans domicile fixe inculpé de vol d'une montre et d'une chaîne en argent au préjudice des époux Pierre, cultivateurs à Crèquelles. Après enquête le coupable sera transféré à Boulogne à la disposition de qui de procesurer.

Les accidents du travail. — Vers 2 heures du soir, le nommé Gustave Blet, âgé de 37 ans, charpentier, demeurant rue Vauban, était occupé à travailler dans une maison en construction, place de Moscou, lorsque par suite d'un faux mouvement, il tomba à la renversé d'une hauteur de 4 mètres. Dans sa chute il se fit de graves blessures à la tête et aux reins. Reçut les soins dans une maison voisine et fut reconduit à son domicile en voiture de place.

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE

A Lebucquière

Un singulier événement vient de se produire dans la commune de Lebucquière.

Depuis quinze jours environ, les habitants remarquaient que, l'eau du puits communal avait un goût particulièrement désagréable.

On ne savait à quoi attribuer cet état de chose. Cependant, hier, une femme du village, voulant tirer de l'eau, ne put parvenir à remonter son seau.

Un homme de bonne volonté descendit pour visiter le puits, mais bientôt, épouvanté, il se fit remonter, et déclara qu'il avait aperçu un cadavre en état de putréfaction complète.

On remonta au jour le corps d'un homme paraissant âgé d'une trentaine d'années.

On ne trouva dans ses vêtements aucun papier qui put permettre d'établir son identité.

Les constatations d'usage ont été faites par le juge-de paix de Bertincourt. L'expertise médico-légale a démontré que le cadavre devait avoir séjourné environ trois semaines au fond du puits.

Il y a quelque temps, les braves ménagères de Lebucquière faisaient leur cuisine avec de l'eau ainsi corrompue.

Accident mortel à Epinoy

Un conducteur d'étalons, le nommé François, de Wancourt, était allé à Aubencheuil-au-Bac avec un de ses chevaux et, quant à la sortie de chez M. Lesage l'étalon se cabra et lança deux violentes ruades en pleine poitrine de son maître.

On s'empressa aussitôt de secourir le blessé mais, malgré les soins les plus dévoués, M. François expirait une heure après.

Il laisse une veuve et six enfants.

Barlin. — *Affaires de mœurs.* — Ces jours derniers, un nommé Adolphe Moreau, originaire d'Ourton, âgé de 55 ans, journalier à Barlin, y habitait dans le bois de Barlin, la jeune Virginie Moison, âgée de huit ans, laquelle demeure en face de la ferme où il travaillait.

Dans le bois, Moreau a terrassé la petite fille et lui a fait subir les derniers outrages.

L'état de la victime est des plus graves et le médecin ne répond pas de la sauver.

La gendarmerie de Barlin, informée du crime, a ouvert une enquête et arrêté le coupable qui a été conduit à la prison de Béthune.

Hier à midi, MM. Delalé, juge d'instruction, Défontaine, substitut et le docteur Hensel, médecin-légiste, accompagnés de M. Pottier, commis greffier, se sont transportés sur les lieux pour interroger la jeune Moison. Ils ont emmené Moreau avec eux afin de le confronter avec sa victime. Moreau a d'ailleurs fait des aveux complets.

Ce misérable est veuf, avec quatre enfants.

Verquin. — *Un feu.* — Jeudi soir, la gendarmerie a conduit à la prison de Béthune, le nommé Louis Beaussart, âgé de 40 ans,